



# TITRES DÉPARTEMENTAUX SENIORS – VETERANS

## RÈGLEMENT

### Article 1 : Organisations

- Cette compétition est organisée par le comité des Landes. Elle décerne les Titres de Champions des Landes de Tennis de Table par catégories d'âge.

### Article 2 : Catégories

- Catégories sont représentées lors de cette compétition – Femmes et hommes :  
Séniors (20-39 ans), Vétérans 40 (40-44 ans), Vétérans 45 (45-49 ans), Vétérans 50 (50-54 ans), Vétérans 55 (55-59 ans), Vétérans 60 (60-64 ans), Vétérans 65 (65-69 ans), Vétérans 70, ...

**Le CD40 se réserve le droit de réunir plusieurs catégories (Vétérans) en fonction du nombre d'inscrits.**

### Article 3 : Inscriptions

- Dans toutes les catégories, la participation au Critérium fédéral n'est pas obligatoire.
- Pour tous les inscrits ne participant pas au critérium fédéral, des droits d'inscriptions de 6€ devront être acquittés par le joueur ou la joueuse au comité des landes de tennis de table avant la compétition.
- Pour tous les inscrits participant au critérium fédéral, des droits d'inscriptions de 3€ devront être acquittés par le joueur ou la joueuse au comité des landes de tennis de table avant la compétition.
- Dans toutes les catégories, les joueurs et joueuses sont placés dans l'ordre des points classements du mois précédant la date de la compétition.
- Tous les joueurs recevront une convocation sous la responsabilité de leur association.
- Tableaux féminins : Si peu de joueuses sont inscrites, possibilité après consultation des sportives et de la commission technique du CD40, d'adapter la formule de la compétition à effectuer.
- Les différents ne seront pas mixtes
- Les joueuses et joueurs vétérans, anciennes ou anciens landais pourront être accueillis à titre exceptionnel pour participer à cette compétition à condition de répondre aux conditions évoquées en amont.

#### Article 4 : Forfait

- Tout joueur se verra en cas de forfait non prévenu la veille de la compétition, infliger une pénalité financière dont le montant a été fixé à **20€**.
- Les participants étant inscrits sous la responsabilité de leur association, la pénalité financière sera facturée à l'association par le comité des Landes de Tennis de Table.

#### Article 5 : Durée des parties

- Toutes les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

#### Article 6 : Déroulement sportif

- Les tableaux masculins se déroulent sous forme de tableaux à élimination directe (TED) précédés de poules de 3 ou 4 joueurs. La compétition se déroulera sur 1 journée. Toutefois la commission se réserve le droit d'adapter la formule en fonction du nombre d'inscrits.
- Tableau toutes catégories : Les deux premiers de poules basculent dans le tableau principal. Les Troisièmes et quatrièmes de poules basculent dans le tableau « consolante ».
- Deux joueurs d'une même association doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer le plus rapidement possible au cours de la compétition.
- À l'issue des poules de 3 ou 4, tous les joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe avec tirage au sort. En cas de tableau incomplet, le tableau sera adapté en fonction du nombre de joueurs.
- Les tableaux féminins : Si peu de joueuses sont inscrites, possibilité après consultation des sportives et de la commission technique du CD40, d'adapter la formule de la compétition à effectuer.
- Le tableau des doubles se déroulera sous forme de tableaux à élimination directe. La somme des points des deux participants ne doit pas dépasser 3200 points.
- Les équipes de doubles peuvent être mixtes - femme-homme- de n'importe quelles catégories. Et les participants doivent être inscrits au tableau « toutes catégories ».

#### Article 7 : Récompenses

- Le vainqueur, le finaliste et les demi-finalistes de chaque catégorie monteront sur le podium à l'issue de la compétition pour recevoir leurs récompenses.
- Chaque vainqueur sera déclaré champion des Landes dans sa catégorie.